

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 1 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 25 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, Mme QUERAL, Mme BABUS, M. BROQUAIRE, Mme HAMMERER, M. JAUD de LA JOUSSELINIERE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoints, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD , M. MOINET, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BUETAS, M. CHAMPION, Mme GELAY, M. GRAS, Mme HARDY, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

Etait excusé et représenté par pouvoir:

M. ELIAS à Mme GIROTTI

Etait excusé:

M. LUGAND

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 27
Conseillers votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

2 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CIA)

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La Communauté de Communes de Blaye a procédé lors du Conseil Communautaire du 29 avril dernier à la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 et de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission a pour vocation de constituer un lieu de dialogue et de travail partagé, permettant d'établir un diagnostic de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics, de formuler des propositions d'amélioration et d'élaborer un rapport annuel présenté au Conseil Communautaire.

Afin d'assurer une représentation équilibrée de l'ensemble du territoire et de faciliter la remonter des informations communales, chaque commune membre peut être représentée au sein de cette commission.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation du représentant de la Ville de Blaye au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Le Conseil Municipal désigne M. Pascal CHAMPION.

Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Madame Marie ORLOWSKI

A blue ink signature of Madame Marie ORLOWSKI, written over a circular red stamp of the Municipality of Blaye.

Maire
Monsieur Eric JAPIOT

A blue ink signature of Monsieur Eric JAPIOT, written over a circular red stamp of the Municipality of Blaye.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 02/10/26
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-
20261001-80479-DE-1-1